Geneviève Aubé

Décédée en 1900

Bienfaitrice de Magny-les-Hameaux

Marie-Geneviève Aubé lègue à la commune de Magny-les-Hameaux la somme de 50.000 francs destinés à la fondation, à l'hospice de Chevreuse, de 2 lits pour les habitants de Magny. L'administration de l'hospice estimant que cette somme est insuffisante, refuse la fondation de ces 2 lits.

Après de multiples discussions et après intervention du Préfet de Seine et Oise, M. Poirson, un accord intervient : les arrérages d'une somme de 35.000 francs à employer en rente de 3% furent affectés à la fondation d'un lit. Quant aux 15.000 francs de surplus, ils ont été aussi employés en rente de 3 % dont les arrérages devaient être capitalisés jusqu'à ce qu'ils représentent un capital nominal de 35.000 francs. La fondation du deuxième lit n'a pas été effectué.